

CTSD 3 juillet 2018 compte-rendu (1^{er} degré)

Dans sa déclaration liminaire la FSU05 déplore la non-tenue d'un CDEN avant la fin de l'année scolaire pour aborder le changement des tarifs des transports scolaires ainsi que les changements de rythme scolaire et des horaires associés dans les écoles.

Le DASEN répond qu'il n'est pas « friand » de cette instance portée par le préfet et le président du département qui ne l'a d'ailleurs pas réuni en son nom depuis plus de 5 ans. Les maires ont reçu un aval du DASEN lorsque le cadre réglementaire (avis du conseil d'école) a été respecté. La compétence du transport scolaire relèverait plutôt d'un CAEN (Académique). Cependant ces points seront à l'ordre du jour du CDEN de rentrée courant septembre.

Mesures d'ajustement pour la rentrée dans le 1^{er} degré :

- implantation de l'Ulis à l'école Beauregard de Gap (dans l'urgence !) et 0,17 de décharge de direction pour la classe supplémentaire (école à 10 classes). La collègue nommée s'engage à se former. *La FSU réitère la demande de complément d'1/4 de décharge concernant l'implantation de l'Ulis, par mesure d'équité concernant toutes les écoles avec une Ulis.* L'administration n'envisage pas ce complément cette année, et annonce une remise à plat de certaines décharges. *La FSU05 sera vigilante sur ce dossier.*

- le poste UPE2A rattaché à l'école La Saulce est transféré à l'école élémentaire de Laragne, conséquence des nombreuses prises en charge sur ce secteur. La collègue titulaire reste sur ce dispositif.

- Fermeture de l'école de La Motte en Champsaur : il ne reste que 3 élèves, conséquence de la fermeture de l'école des Costes. Le DASEN indique que La Motte en Champsaur paie son refus de rejoindre la nouvelle commune d'Aubesagne !

La FSU considère que la ruralité avec ses petites écoles se trouve pénalisée par l'aménagement du territoire avec la loi « NOTRE » et la création à marche forcée de nouvelles communes.

- *La FSU05 signale des écoles dans lesquelles les effectifs sont élevés et la répartition compliquée : St Laurent du Cros, Pelleautier/La Freissinouse, Guillestre élém, St André d'Embrun (avec des notifications MDPH non honorées), Puymaure Gap.* Le DASEN répond que ces écoles sont sous surveillance à la rentrée (comptage des effectifs ou renfort proposé par les IEN).

Transformations provisoires d'emplois :

- 2 brigades de congés ASH (Gap PEV – Lagrand)

- 4,5 brigades de congés + 1 poste de réadaptation sur la marge de gestion à l'issue de la carte scolaire.

- 3 brigades de congés + 1 poste spécialisé « enseignant ressource pour la difficulté scolaire » + 0,8 Equivalent Temps Plein pour financer des décharges de direction 1 à 3 classes sur postes vacants RASED et reliquats de temps partiels.

- 9 brigades de congés + 0,5 thérapeutique en emplois en surnombre.

Le département ayant 15 surnombres à la rentrée 2018, il n'y aurait donc pas de possibilité d'inéat. (53 demandes en attente)

Il reste 4 enseignants sans affectation en attente pendant l'été.

Point sur la santé scolaire :

Il ne restera à la rentrée qu'un seul médecin scolaire titulaire qui assumera des missions ponctuelles sur situations urgentes ! L'administration est en quête de 2 contractuels. Il n'y aura plus de médecin conseiller technique auprès du DASEN. Il sera fait appel au rectorat notamment pour les aménagements d'examens, et aux médecins libéraux pour des vacances !!

Nous apprenons que les étudiants en médecine peuvent intervenir sur des projets de prévention dans le cadre du plan sanitaire. Compte tenu de notre éloignement des CHU, les possibilités risquent d'être très limitées voire sporadiques !!